

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 novembre. — Lord Durham n'a pas accepté le dîner que lui ont voulu offrir les réformistes de Belfast (Irlande), le noble lord ayant promis de se trouver au dîner que New Castle sur le Tyne lui a offert pour le 19 du courant. Voici la partie du discours prononcé par lord Durham, au banquet de Glasgow, relative aux relations commerciales avec la France :

« D'où vient qu'il y a eu jusqu'ici si peu de commerce entre la France et l'Angleterre ? Que l'on considère pour un moment la disproportion entre le commerce de l'Angleterre avec la France et celui avec une contrée fort éloignée, le Brésil. Les produits anglais exportés en France ne s'élèvent qu'à un million et demi de liv. st. (37 millions 500,000 francs), tandis que la somme des mêmes produits exportés au Brésil est de 4 millions 500,000 liv. st. (112 millions 500,000 fr.). L'un des deux pays est à une distance de 25 milles, et l'autre de 3000 milles. La France et l'Angleterre sont unies par la presque similitude de leurs institutions.

Toutes les populations du sud de la France et des villes maritimes se sont déclarées pour la liberté du commerce, et dans la prochaine session des chambres, au lieu de cinq ou six membres pour avocats de cette cause, il est certain qu'il s'en présentera un nombre assez important. Je me félicite d'avoir reçu dernièrement d'une personne activement employée à recueillir des informations sur ce sujet (le docteur Bowring), la nouvelle qu'il se formera en France un tel parti pour favoriser la liberté du commerce, qu'il deviendra impossible au gouvernement de continuer le système actuel et de sacrifier comme par le passé les vrais intérêts du peuple. (Écoutez !) Le peuple français n'a aucune idée de l'étendue des charges qu'il supporte par suite du présent système de monopole. Si une voix aussi faible que la mienne pouvait trouver des échos en France, elle serait jalouse de démontrer jusqu'où s'étendent les méchants effets de ce monopole. Pour le maintien d'un seul monopole, celui des fers, par exemple, les consommateurs français ont à payer une somme de 1,600,000 liv. sterl. (40,000,000) montant de la différence entre le coût de cet article en France et en Angleterre. Assurément ce seul fait, s'il était assez connu, suffirait pour ouvrir les yeux aux masses sur les déplorables résultats de ce système. Le fait est, que le peuple français paie plus de 10,000,000 livres sterl. (400,000,000 fr.) pour la conservation du système général de prohibition. Si nous exportons en France le produit des manufactures de Glasgow, n'en tirerons-nous pas en échange les vins français, et les autres articles de consommation pour lesquels le climat de France est particulièrement favorable. Il faut espérer que désormais aucune entrave ne s'opposera au changement de système que j'invoque dans l'intérêt des deux pays. »

Lord Durham termine en déclarant qu'à ses yeux ce serait le seul et infailible moyen de détruire la possibilité de nouvelles guerres et de nouveaux désastres ; et que son espoir et son vœu le plus cher est de voir se resserrer de plus en plus les liens d'intimité qui réunissent déjà la France et la Grande Bretagne.

— On lit dans le city article du Times :

« Le grand sujet de toutes les conversations dans la cité a été aujourd'hui la question de savoir comment et par qui l'emprunt espagnol sera fourni, et il paraît que quelque douteuse que soit l'avenir des finances de l'Espagne, des associations pour faire des offres sont en train de se former ; il pa-

rait aussi que les conditions préliminaires auxquelles on s'en chargerait sont fort extraordinaires : les contractans n'exigent pas seulement, à ce qu'il paraît, une commission pour le montant de l'emprunt lui-même, mais encore une autre pour la conversion des emprunts étrangers existant actuellement, en un seul fonds. Les contractans ont en vue un bénéfice immédiat d'au moins 300,000 ou 400,000 liv. st. et encore davantage si le public souscrit sans hésitation. Le ministre des finances espagnol a par conséquent bien fait son calcul, et il s'est assuré, sinon d'un brillant succès, du moins d'un grand progrès pour sa première opération. Le parti excité ici à faire des offres pour l'emprunt espagnol, est nombreux et fait une commande de capitaux considérables ; mais il est privé de l'appui des noms des premiers financiers de Londres. Aucun temps ne sera perdu et les offres seront faites à Madrid le 20 du courant. Il est cependant évident qu'il doit y avoir un grand changement dans la politique financière de l'Espagne, avant que l'emprunt puisse être recherché à notre bourse. »

FRANCE.

Paris, le 4 novembre. — On lit dans le Journal des Débats :

Les efforts tentés pour compléter le cabinet sont restés sans succès.

Nous n'avons pas à juger aujourd'hui les difficultés qui les ont empêchés de réussir ; mais nous pouvons déjà dire qu'aucune d'elles ne nous paraissait insurmontable.

Une situation semblable ne se prolongerait pas sans porter un préjudice notable au cours régulier des affaires.

MM. Guizot, Thiers, Humann, Duchâtel et Rigny ont remis au roi leurs démissions.

Le Journal des Débats publie un article sur la politique suivie par le ministère Perrier et ceux qui l'ont suivi, il termine en disant :

« Cette politique n'est autre chose que l'expression du bon sens public. Elle est au fond de tous les esprits sages ; c'est la pensée de tous les hommes attachés aux lois et à l'ordre. Le pays s'est sauvé par elle ; le gouvernement n'a que le mérite d'avoir suivi le pays. Il ne peut donc pas abandonner, il n'abandonnera pas cette politique ; ce serait abandonner le bon sens et compromettre les destinées de la France. »

Voici ce que répond la même feuille au passage du discours de lord Durham que nous donnons plus haut :

« A entendre la troisième partie du toast de lord Durham, l'union des deux pays serait avant tout une alliance de commerce. Lord Durham, en buvant de cette façon à l'alliance des deux peuples, risque qu'on se souvienne qu'il est un des riches propriétaires des mines de charbon de Newcastle. Nous avons fait alliance avec l'Angleterre parce que nos principes et nos intérêts politiques étaient les mêmes, et non parce que nous avions elle du charbon et nous du via à vendre ; nous faisons une alliance commerciale, je ne demande pas mieux ; mais sachons bien que la question commerciale est tout-à-fait à part de la question politique. Sachons bien que nous pourrions rester opposés comme marchands sans pour cela cesser d'être unis comme peuples, et quand nous buvons solennellement à la durée des relations amicales de la France avec le peuple de la Grande-Bretagne, n'expliquons pas que c'est boire aux charbons de Newcastle ou aux tissus de Glasgow.

« Pourquoi cette prononciation, en pleine table,

du gouvernement et des députés français, composés, dites-vous, de propriétaires de monopoles ? A qui parle lord Durham ? A des fabricans, c'est-à-dire à des propriétaires aussi de monopoles. Il y a des droits et des droits fort élevés qui protègent les fabriques anglaises contre la concurrence de l'étranger. Sans cesse nous lisons dans l'enquête commerciale que telle ou telle de nos marchandises est frappée en Angleterre d'un droit de 40, 50, 60 pour cent. C'est la prohibition, c'est le monopole qui a protégé l'industrie naissante de l'Angleterre au 17^{me}. et au 18^{me}. siècles contre la concurrence des fabriques flamandes, si célèbres au 15^{me}. et au 16^{me}. siècles. »

On lit dans le Moniteur :

« M. le maréchal Gérard, lorsqu'il était général en chef de l'armée du Nord, avait appuyé les réclamations formées par les officiers et les sous-officiers de cette armée, que, conformément aux ordres du ministre de la guerre, en date du 27 septembre 1831, il avait mis à la disposition du gouvernement belge, avec la promesse de conserver, à leur retour en France, le grade supérieur qu'ils auraient occupé au service de Belgique. M. le maréchal, avant de quitter le ministère de la guerre, a fait procéder à un nouvel examen de ces réclamations ; mais il a reconnu que la loi sur l'avancement ne permettait pas de les accueillir, quelque fondées qu'elles fussent.

« Regardant toutefois comme contraire à la justice de refuser aujourd'hui à ces militaires des avantages qu'on a cru devoir leur offrir dans le temps pour les déterminer à servir en Belgique. M. le maréchal Gérard, aussi jaloux d'ailleurs de tenir les engagements qu'il a pris comme général en chef, en vertu des instructions du ministre de la guerre, que de se conformer aux lois, a soumis au roi un rapport sur ces militaires ; et S. M. a bien voulu approuver qu'il fût présenté aux chambres un projet de loi pour assurer aux officiers et sous-officiers de l'armée du Nord, passés au service belge d'après les ordres du général en chef, les avantages qui leur ont été promis par décision ministérielle du 27 septembre 1831. »

L'un des membres du cabinet anglais M. Ellice, se retire, à ce que disent les journaux arrivés de Londres aujourd'hui : ce ministre, voyant que lord Auckland s'obstinait à ne pas vouloir lui céder la direction de l'amirauté, s'est senti tout-à-coup de violens maux de gorge qui lui prescrivent de changer de climat.

— S. M. le roi des français a bien voulu envoyer à M. Jules Janin la somme de 1,000 francs pour le concert qui aura lieu après-demain mercredi, rue Monsigny, n° 6, au bénéfice des inondés de St.-Etienne.

M. le duc d'Orléans a envoyé 600 frs.

— M. le duc d'Orléans a passé trois jours au château de Valençay. Son arrivée ayant été annoncée à l'avance, toute la population de Valençay, les gardes nationales du canton, et plus de 3000 personnes des environs s'étaient portés à sa rencontre : il a été accueilli avec les témoignages de la plus vive satisfaction.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 NOVEMBRE.

Le nommé George Grisouil, ancien militaire actuellement détenu au dépôt de mendicité de la Cambre, comparait hier devant la cour d'assises, sous l'accusation de tentative de meurtre, à l'aide d'un couteau, sur la personne de l'aumônier

de cet établissement, par suite du refus fait par ce dernier de lui donner quelques cents qu'il lui demanda pour acheter du tabac.

M^e Watteen, avocat nommé d'office, a combattu avec force l'accusation, et est parvenu à faire partager à MM. les jurés sa conviction de l'accusé. Ce dernier a été acquitté par le jury à l'unanimité.

— Nous avons annoncé hier que le sieur Verbruggen, huissier de salle au sénat avait été écroué à la prison des Petits-Carmes sous la prévention de cris séditieux. Nous apprenons que le sieur Verbruggen a été mis en liberté aussitôt après avoir été interrogé par le juge d'instruction. Il a été reconnu que ce qu'on reprochait au prévenu comme un cri séditieux, n'était qu'un propos insignifiant et dépourvu de tout caractère de criminalité. (Indépendant.)

— Il vient d'être accordé, sur le budget de l'intérieur, au consistoire israélite de Bruxelles, une somme de 2,000 francs, à titre de subside supplémentaire, pour couvrir en partie les frais d'acquisition et d'appropriation de la nouvelle synagogue de cette ville.

LIEGE, LE 7 NOVEMBRE.

ALLIANCE DES ORANGISTES ET DES LIBÉRAUX PURS.

L'alliance des orangistes et des libéraux exagérés offerte par le *Lynx*, vient d'être acceptée par le *Courrier belge*. La question de préséance dans la signature du traité présentera quelques difficultés, car les deux puissances fédérales n'entendent pas du tout admettre le pied d'égalité; mais il n'y a là rien d'étonnant: si les prétentions ne se trouvaient point parmi les contractans, où les prétentions seraient-elles légitimes; les contractans ne sont rien moins que le blason d'une part et la civilisation de l'autre.

L'article du *Courrier* est tout simplement un cartel adressé à la monarchie, mais un cartel dicté par un grand esprit de loyauté. Il ne cache pas à la dynastie l'inégalité de la lutte dans laquelle elle va s'engager; il lui découvre franchement ses moyens d'attaque et avant de rompre la paille, lui laisse encore le temps de faire ses réflexions. On croit voir Bonaparte arrêtant son armée victorieuse sur la frontière de l'Autriche et offrant lui, si sûr de vaincre, la paix à son rival.

Selon le journal, il y a dans la nation deux partis, l'un dépourvu de tout l'appui extérieur et placé dans la nécessité de subir les résultats de la révolution; l'autre s'appuyant sur l'étranger, probablement la république française, et maîtrisant les résultats de la révolution, c'est-à-dire, sans doute, otant lorsqu'il le voudra à la Belgique son organisation politique pour lui en donner une plus avancée. Là se trouve la maladresse du choix qu'a fait la dynastie: car les résultats de la révolution, pour vivre, doivent convenir aux libéraux, lisez aux hommes exaltés; tandis que le parti contraire n'a d'autre sort qu'une soumission aveugle à ces mêmes résultats.

Mais où donc se trouvent ces terribles moyens plus puissants que les résultats révolutionnaires! Où prendrez-vous vos forces pour renverser la constitution dans laquelle sont écrites les dernières conquêtes de la nation? Est-ce dans la population, mais son expression se trouve dans la majorité parlementaire et cette majorité n'est pas prise dans vos rangs. Est-ce dans les hommes du progrès; mais ceux mêmes que vous avez désignés comme tels à l'opinion se sont donnés au pouvoir pour signer son alliance avec la nuance dite libérale? Peut-être cherchez-vous ces secours dans l'orangisme? Nous en convenons, tant que ce parti parlait au nom du travail, des forces productives du pays, il y avait en lui de la vie et du ressort. Mais aujourd'hui que le commerce, que la vie l'a quitté, ce n'est plus qu'un cadavre qu'on galvanise avec des phrases de journaux.

Ainsi toutes les forces sociales sont ailleurs que dans votre camp. Que reste-t-il? la queue de deux partis, celui du Mouvement et celui de l'industrie: ces deux tronçons qui ne forment ni un corps ni une tête, contractent aujourd'hui une alliance. Ce sont deux ruines qui s'adossent pour retarder leur chute.

Cependant, si les moyens de victoire sur les ré-

sultats de la révolution ne se trouvent pas à l'intérieur, sans doute ils se trouvent dans l'appui de l'étranger: en France, direz-vous: mais précisément, c'est la France qui s'est faite la gardienne extérieure de notre dynastie constitutionnelle; de notre situation politique: Plaisant protecteur de la démocratie belge que Louis-Philippe! Il est vrai que le jour où M. Armand Carrel sera président de la république gauloise, M. Camille de Smet sera un grand homme en Belgique.

Voici donc quels sont les dangers actuels de la dynastie: le *Lynx* placé en vedette sur la frontière hollandaise pour attendre son armée d'invasion et demandant à chaque voyageur: *Ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?* Sur la frontière du côté de Quévrain, le *Courrier* montant la même faction. Avec de pareils dangers, un pays doit vivre longtemps.

Le ministère français est en pleine dissolution, (V. Paris.) Les journaux font à cette occasion, beaucoup de conjectures, qui toutes paraissent plus ou moins hasardées. Les feuilles du pouvoir nous en apprendront sans doute davantage dans leur n^o de demain.

On écrit d'Assche, 5 novembre:

« Une bande de voleurs, forte d'environ 15 individus, parmi lesquels on assure qu'il y a plusieurs déserteurs, occupe le bois de Calvaer. Cette bande ne sort que la nuit et rançonne les voyageurs et les habitans. On présume que c'est cette même bande qui a volé sur la diligence entre Alost et Gand, dans la nuit du mardi au mercredi. »

— C'est mardi prochain 11 novembre qu'aura lieu l'ouverture de la session de 1834-1835. MM. les sénateurs et MM. les représentans seront convoqués par lettres particulières à domicile.

— On lit ce qui suit dans l'*Eclair* de Bruxelles: « Le but du voyage qu'a fait de Paris en cette ville M. David, secrétaire de la commission du commerce, est de recueillir les renseignemens nécessaires pour arrêter les basses du traité de commerce entre la France et notre pays. »

« On nous assure que nos commissaires à Paris n'ont encore obtenu aucun résultat satisfaisant. » — Nous venons d'apprendre que la mission de l'agent du gouvernement qui doit partir à bord du *Robusto*, qui n'est pas encore nommé, a'aura point d'autre objet que de surveiller les opérations commerciales du navire.

On nous assure, de Paris, que le gouvernement français a déjà fait quelques démarches près de notre cabinet, afin de l'engager à suivre son exemple, en procédant à une enquête commerciale, pour combiner d'une manière plus certaine les dispositions les plus avantageuses à introduire de part et d'autre dans les tarifs des douanes. *Mercur.*

— On lit ce qui suit dans un journal d'Anvers:

« Des personnes instruites assignent pour cause principale de l'enquête ordonnée en France par le ministre du commerce, les progrès toujours croissans du système de douanes prussien. »

« Ce système est allé toujours gagnant de proche en proche et il est adopté maintenant en Allemagne par une population de 50 millions d'habitans. »

— La cérémonie d'installation de l'université catholique a eu lieu à Malines, mardi dernier.

— M. le major de gendarmerie Ladrrière, vient de publier un ouvrage sous le titre de *Traité élémentaire d'Hippologie* ou description abrégée de la connaissance extérieure du cheval. Plusieurs journaux font l'éloge de ce livre.

— L'assassinat d'une demoiselle d'Alost, dont le cadavre aurait été retiré de la Dendre, ainsi que le bruit en avait couru à Termonde, est un fait controuvé.

— On écrit de Namur, 5 novembre:

« Le premier escadron du 2^e régiment de chasseurs à cheval, cantonné à Sombreffe et à Ligny, partira le 7 de ce mois de ces deux communes, pour aller stationner à Marbais, Sart Dames et Avelinnes, province du Brabant. »

— Les loups se sont multipliés d'une manière véritablement alarmante dans les provinces de Namur, du Luxembourg de Liège, et dans la partie boisée du Hainaut, au point que dans plusieurs communes ils attaquent en plein jour les animaux que l'on envoie au pâturage. On en attribue la multiplication à l'absence de neiges pendant l'hiver dernier, ce qui a empêché de leur faire la chasse. M. le ministre de l'intérieur a ordonné des battues pour les détruire.

— Des lettres de Madrid, en date du 29 octobre, annoncent que la commission mixte devait présenter, le 31, son rapport à la chambre des procuradores; on assure qu'il sera conçu dans des termes qui laisseront peu d'espoir aux porteurs de l'emprunt Guebhard; la commission mixte serait, dit-on, d'avis de recommander à la chambre des procuradores l'adoption de la proposition des proceres au sujet de l'amendement de l'article 6 du projet de loi. Les procuradores de la commission mixte qui partagent cette opinion se fondent sur ce que l'article premier du projet de loi n'interdit pas au gouvernement la faculté de présenter aux deux chambres, à son gré, de nouvelles propositions en faveur de l'emprunt Guebhard. Le bruit de cette détermination de la commission mixte est généralement répandu et tout porte à croire que cette résolution est positive.

— Une lettre datée de Bonn du 20 octobre, nous annonce la mort du savant Mackeldey, qui vient de succomber à l'âge de 40 ans à une maladie longue et pénible. Depuis quinze ans Mackeldey figurait comme un des professeurs les plus distingués de la faculté de droit à l'université de Bonn. En 1814, il publia un ouvrage sous le titre: « Introduction à l'étude du droit romain. » Cet ouvrage composé pour servir de guide aux élèves qui suivaient ses leçons, eût l'honneur d'être traduit dans toutes les langues de l'Europe, et mérita, dix fois en vingt ans, la réimpression en langue allemande, honneur que n'a jamais obtenu un livre scientifique dans quelque langue que ce soit.

— On a reçu à Londres des lettres de Rio-Janeiro du 28 avril; elles portent qu'il a été envoyé par le ministre des affaires étrangères aux chambres, un message par lequel il demande qu'on le mette à même de rembourser l'intérêt de l'emprunt portugais, auquel le Brésil est tenu en vertu du traité de séparation. Le message n'avait pas encore été discuté, et l'on ne savait pas positivement de quelle manière on pourrait se procurer l'argent nécessaire: mais on supposait généralement que l'on aurait recours à un emprunt, soit à Rio, soit à Londres.

Il avait été soumis à la législature une proposition extraordinaire, celle d'une modification arbitraire à la valeur relative de l'or. On lui proposait de réduire les 3,200 réis d'or en 2,500; ce qui, dit-on, équivaut au change de 33 et une fraction, le prix courant étant de 39 3/4 à 40. On espérait que cette mesure immorale ne serait point adoptée pendant la session; on craignait cependant que son adoption définitive n'eût lieu ultérieurement à cause de l'influence des membres qui présentaient ce projet. (Times.)

Le procès du baron de Richemont, se disant fils de Louis XVI, se poursuit sans interruption devant la cour d'assises de Paris. L'audition des témoins a été terminée le 2, et le 3 après le réquisitoire du ministère public, la cour a entendu l'accusé et M^e Piston son défenseur. Les débats étaient continués au 4.

Il paraît résulter des charges de l'accusation que le principal inculpé n'est pas plus baron de Richemont que duc de Normandie; dans chaque acte public qu'il a eu à passer, il a toujours pris le nom d'Hébert, et à ce sujet un journal de Bruxelles fait une révélation curieuse; voici ce qu'on y lit:

« Les journaux français sont encore remplis des débats du procès du prétendu Louis XVII. Quelques renseignemens nous sont transmis sur cet individu par deux habitans de notre ville qui, ayant, en 1825, rencontré à Paris son ami Julien, alors banquier à Rouen, furent victimes d'une escroquerie de ce Julien; en effet, ce banquier, sous le

prétexte d'établir des moulins à farine par la va-
leur sur des terrains dépendans d'une verrerie
qu'il possédait à l'Escure près de Rouen, émit une
masse d'actions en circulation (c'était alors la fièvre
des entreprises). Julienne en échange de ses actions,
fit remettre leur montant, partie en argent, partie
en effets négociables.

Comme les établissemens de l'Escure que Ju-
lienne hypothéquait en garantie à ses actionnaires,
se trouvaient grevés d'une hypothèque non déclai-
rée dans le contrat de société reçu par Forqueray,
notaire à Paris, hypothèque qui a été attaquée de-
puis comme frauduleuse; comme aussi après avoir
cauché le produit des actions. Julienne ne fit rien
pour détruire, les preneurs d'action connurent enfin
qu'ils avaient été escroqués, en sorte que ceux
dont nous tenons cette note, se trouvant déjà assez
malheureux de perdre la portion payée comptant
du prix de leurs actions, essayèrent s'ils ne pour-
raient pas s'éviter de payer les billets qu'ils avaient
eu la confiance de remettre à Julienne. Mais ces
billets se trouvèrent entre les mains de divers tiers-
porteurs, entr'autres les frères de ce Julienne, puis
un nommé Hébert, qui est sans nul doute le héros
du procès qui se discute à Paris en ce moment en
cour d'assises.

Hébert prenait alors tout bourgeoisement la qua-
lité de rentier. En vain on chercha à prouver que
ses tiers porteurs étaient les prête-noms du ban-
quier failli et fugitif, la faveur due aux endosseurs
réguliers l'emporta et il fallut payer les frères de
Hébert et son ami Hébert (1).

Quel rôle jouait en cette occurrence le prétendu
vertueux Louis XVI?

Dans son audience du 4 novembre, la cour d'as-
sises de Paris a condamné Richemont à 12 années
de détention comme coupable d'escroquerie. La ques-
tion de savoir s'il avait ourdi un complot contre la
vie de Louis-Philippe a été résolue négativement.

Les nouvelles que donne aujourd'hui la Gazette
d'Augsbourg méritent une attention particulière.
Dans une série de lettres de Trieste du 20 au 25
septembre, on commence par annoncer que Méhémet
a résolu de déclarer son indépendance, que
son agent à Triest en a reçu l'avis et qu'il
s'est parti pour Vienne aussitôt; mais d'un autre
côté on apprend aussi à Trieste que de nouveaux
troubles ont éclaté en Syrie et en Palestine, que
le pacha Bekir a rompu le traité conclu avec Ibrahim,
cette circonstance pourrait contrarier les projets
d'annexion de Méhémet et compromettre son
autorité en Syrie. Les nouvelles d'Alexandrie sont
du commencement d'octobre.

On écrit de Constantinople, 11 octobre :

Déjà l'ordre a été transmis à Redschid pacha
d'agir hostilement contre Ibrahim-pacha, aussitôt
que celui-ci établirait un corps d'armée au-delà du
canyon de Seikan qui baigne Adana. On sait qu'Ibra-
him a concentré plusieurs corps et n'attend que
des renforts d'Alexandrie pour les faire avancer
sur un point quelconque des frontières de la Ca-
machie. On est ici dans la consternation. A la
vue des diplomates étrangers font leur possi-
ble pour inspirer des dispositions pacifiques au
pacha, mais il se sent plus fort que jamais, il
n'écartera pas.

Voici ce qu'on lit dans une correspondance par-
ticulière de Paris :

La démission de M. Persil a suivi de près
celle de ses collègues. M. l'amiral Jacob, ministre
de la marine, n'avait pas encore donné la sienne.
Les secrétaires-généraux ont imité l'exemple
de leurs patrons. On cite du moins M. Vitet, qui
a démissionné honnêtement avec M. Duchatel.

M. Soult, Dupin, Molé, voici les hommes
qui ont le plus probable. M. Molé a
refusé ces jours passés les offres de
la présidence de la commission de son choix et avec une responsabilité

M. de Broglie qu'on a aussi sollicité à fait la

Les relations du baron de Richemont avec ce Julienne
et établies au procès sans contestation de la part de

même réponse. Aujourd'hui, assure-t-on, M. Molé
veut bien, non pas de la présidence du conseil,
mais du ministère des affaires étrangères. C'est aussi
à ce portefeuille que vise M. Dupin. On comprend
mal aussi comment M. Soult, s'accommodera des
prétentions contraires de MM. Dupin et Molé; on
comprendra encore moins comment, privé des doc-
trinaires, il se passera de l'un de ces deux hommes
d'état.

Le roi a accepté les démissions qui lui ont été
offertes.

CORRESPONDANCE.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Jemeppe, le 5 novembre 1834.

Monsieur, Je vous prie, dans l'intérêt de la vérité, d'in-
sérer dans les colonnes de votre estimable journal l'avis au
public ci-joint, que je viens d'envoyer au Journal de la
Provence, en réponse aux articles qui ont paru dans les
nos 208, 214 et 258.

J'ai l'honneur, etc.

Quirini-Goreux.

Avis au Public.

Jemeppe, le 31 octobre 1834.

La coterie orangiste de cette commune est aux abois.
Voyant s'écrouler ses châteaux en Espagne et ne pouvant
plus guère s'occuper de prophéties politiques sans s'exposer
au danger de se voir rire au nez, elle vire de bord; mais
elle ne peut renoncer si aisément à ses habitudes de char-
latanisme et de sourdes menées; ainsi, toujours fidèle au
principe du patron qui lui a donné l'élan, continue-t-elle
à faire retentir des phrases mensongères dans les journaux,
aux dépens d'hommes estimables et estimés. Elle espère sans
doute que sa jactance produira des merveilles, et l'amour,
propre qui la dévore la rend impudente. Sa dernière diatribe
insérée au Journal de Liège et de la Province, n° 258, sous
la date du 29 octobre, en est une preuve; le signataire de
cette pièce, soi-disant instituteur, s'y transforme en homme
érudit par la grâce de certains habitans recommandables.
Quoiqu'il affirme qu'il ne s'expose jamais à passer pour im-
posteur, il a avancé des faits faux et signé une lettre qui n'est
point sienne.

Lisez comme preuve de son imposture la note ci-dessous,
transcrite littéralement telle qu'il l'a adressée à M. le curé
en 1832, en sa qualité de membre du bureau de bienfai-
sance, pour lui recommander cinq enfans indigens qui fré-
quentaient sa classe.

« Note à Monsieur le curé.
« D*** (Léonard), ce garçon est orphelin lui et sa sœur et
« sa mère a été très long-temps malade et outre cela elle a
« encore sa mère en grand âge. — T*** (Jacques), il a son
« père et sa mère et seul d'enfant. — D*** Gaspard, garçon
« d'une grande famille et pauvre. — A*** Joseph, son père
« est brisé M*** Gaspard il est avec sa mère et son père est
« au service de Sa majé Léopold ils sont trois enfans.

(Signé) W. BODE. »

Que l'on juge par là des connaissances et de la bonne
méthode d'enseigner qu'il dit avoir acquises par les sacrifices
d'habitans recommandables. Le voilà devenu en très-pen de
temps un homme d'importance, agrégé à la gent progres-
sive. Mais tout cela s'explique. Voyez-vous les affilés, petits
et grands, sains et malades, des diverses facultés qui com-
posent la coterie se réunir pour la rédaction d'un article et
designer celui qui y apposera sa signature pour la publicité.
On dit à l'un: vous allez passer pour un avocat célèbre; à
l'autre: vous serez considéré comme un instituteur érudit;
à un 3^e: vous aurez la réputation d'un médecin infailible,
sans oublier certains barbouilleurs de papier qui pourront
un jour (comme notre patron) devenir auteurs, et certains
oisifs qui peut-être enfin seront bons à quelque chose. Mais,
sur le chapitre des vérités que nous débitons, point de scrupules;
un peu plus, un peu moins de charlatanisme, selon
que le sujet prête aux belles phrases, que nous importe
notre tâche, à nous, est de déprécier des hommes qui ne
partagent point nos opinions et dont la conduite ferme
contribue au maintien d'un ordre de choses que nous dé-
testons.

Voilà donc l'honorable mission de ces habitans recomman-
dables. Ce sont eux qui fabriquent les articles calomnieux
qui paraissent si souvent dans les journaux; celui qui a paru
dans le numéro 208 du Journal de Liège et de la Province,
en date du 29 août, sur la construction d'une école de fil-
les, et dont un jeune avocat a assumé la responsabilité
(même journal, n° 214), sort de la même source. Il me
suffira, pour répondre aux mensonges et aux méchancetés
dont il est farci, de faire connaître que la députation des
états avait déjà accordé, le 23 août, un subside de 680 frs.
pour la construction et l'ameublement de cette école. Voilà
comme il est vrai que cette construction s'est faite sans au-
torisation de qui de droit, et pourtant M. l'avocat osait dire
alors: « Tout le monde était à se demander ce qu'était de-
« venu le bourgmestre, ce qui pouvait le porter à laisser
« exécuter ces travaux; et le bourgmestre, pour mieux faire
« sans doute apparaître cet oubli de ses devoirs, souscrivait
« pour leur continuation. » Il me reste à inviter M. Fastré,
ce jeune avocat, à mieux s'instruire à l'avenir des faits et actes
relatifs aux causes qu'il voudra défendre, afin d'être plus heu-
reux qu'à son début.

Cet avis unique suffira, j'espère, pour prémunir le public
contre les allégations de la coterie, qui sans doute, pour sui-
vre le régime favori de l'un de ses membres, en verra en-
core d'autres. Si du moins la purgation pouvait être complète.
Quirini-Goreux.

SPECTACLE. — Bulletin de la semaine.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

La semaine théâtrale qui vient de s'écouler n'ayant pro-
duit aucune pièce nouvelle, mais même aucune pièce
dont je n'aie déjà eu l'occasion de vous entretenir, le
Bulletin de la semaine sera pour moi, cette fois, une tâche
courte et facile.

Il ne faut cependant pas que cette stagnation appa-
rente de notre théâtre laisse supposer que notre directeur s'endort
sur ses succès passés, on se tromperait beaucoup. La plus grande
activité règne au contraire dans les coulisses et plusieurs
grands ouvrages sont à l'étude. Guillaume Tell, l'un des plus
beaux opéras du grand Maestro, sera d'abord représenté,
la semaine prochaine, je pense, dans son entier et tel qu'on
le représente à Paris. On ne nous avait encore donné ce
magnifique ouvrage qu'écourté en deux actes; la représen-
tation complète de ce chef-d'œuvre que M. de Mondonville
prend soin de monter dignement, aura certainement le plus
grand succès. Viendront ensuite Lestocq, le dernier opéra
d'Auber, et Jacqueline de Bavière, ce drame indigène qui
obtint tant de succès à Bruxelles et dont chacun ici meurt
d'impatience d'apprécier le mérite. Certes, il faudrait être
bien difficile pour se plaindre de ce que M. de Mondonville ne
s'occupe pas assez de nos plaisirs et lui reprocher une se-
maine de repos. Vraiment ce n'est pas trop pour se prépa-
rer à de si rudes travaux. Ainsi donc je récapitule: un
opéra du cygne de Pessaro, un autre du premier composi-
teur de la France, depuis qu'elle a perdu Boieldieu, et la
représentation de notre premier drame national (1), voilà qui
qui nous promet de grandes jouissances.

Je reviens à mon bulletin. — Dimanche la deuxième re-
présentation de Zampa n'a pas été moins satisfaisante que la
première, et Gellas y a encore reçu des applaudissemens jus-
tement mérités. Mme. Prévost et Lemaire l'ont parfaitement
secondé; cependant je conseillerai à la première, en ami
sincère de son beau talent, de se modérer un peu plus, et
dans son jeu et dans son chant; je l'engagerai à éviter avec
soin les éclats de voix trop percans et les gestes trop véhémens.
Les premiers l'exposent à faire entendre quelques notes
un peu hasardées et les seconds choquent toujours dans une
femme. Surtout pas de ces cris poussés avec trop d'empor-
tement, qui représentent mal la passion, et qui, loin d'ex-
citer la terreur, prêtent plutôt à rire. Au reste, il y a de
la ressource dans un acteur qui ne pêche que par trop de
chaleur; il y en a bien peu dans celui qui donne constam-
ment dans le défaut contraire.

Le drame-vaudeville, l'Escroc du grand Monde, avait
précédé Zampa. J'ai été un peu sévère dans le jugement
que j'ai porté sur la première représentation; il y a certai-
nement beaucoup d'intérêt dans cette pièce et peut-être que
si les rôles étaient mieux distribués, le dénouement des pre-
mières scènes ne serait-il pas si sensible. Après tout le troi-
sième acte à lui seul vaut bien la peine qu'on aille voir l'Escroc
du grand Monde.

On connaît déjà l'incident qui a signalé lundi la repré-
sentation du Pré-aux-Clercs, je n'en dirai donc plus rien.
Je dirai seulement que Mme. Prévost n'a jamais mieux chanté
qu'au deuxième acte et qu'elle a été couverte d'applaudissemens.
La soirée avait commencé par Philippe et s'est ter-
minée par la farce-vaudeville d'Une passion qui a été aussi
bien accueillie qu'à la première représentation, grâce au
jeu si comique et si original de Lemaire. Chaque jour
talent varié de cet acteur est mieux apprécié, et malheu-
reusement nous sommes menacés de le perdre l'an prochain;
on le dit engagé déjà pour le théâtre du Havre.

Mardi on donnait le Confidant et Masaniello; il y avait
fort peu de monde. Je dois un compliment à Lemaire; il
est du petit nombre des artistes qui ont le bon esprit de sui-
vre les conseils qu'on leur donne dans leur intérêt. On lui
avait reproché, à une représentation précédente de Masaniello,
de s'être grimé d'une manière trop horrible, et cette fois-ci
Giacomo a paru sous des traits fort humains et dont l'expres-
sion n'avait rien de trop aviné.

Hier enfin on représentait la Chanoinesse, Les Voitures Ver-
sées et Prosper et Vincent. Les Voitures Versées n'ont pas
été aussi bien jouées que lors de la représentation donnée,
il y a quelque temps, en mémoire de Boyeldieu; mais cela
est bien excusable. La veille on avait célébré, dit-on, la fête
du directeur; le moyen, je vous prie, de bien chanter quand
les fumées du vin de champagne étaient à peine dissipées?
Le malin directeur s'en est tiré fort adroitement en répondant
à Mme de Melval, lors que celle-ci le félicite d'avoir bien
chanté l'air: Au clair de la lune: « cependant je suis fort
enrhumé. »

La seconde représentation de Prosper et Vincent a excité
la même gaieté, les mêmes rires que la première, en dépit
des pronostications de quelques gens d'un goût trop sévère
qui voulaient à toute force que la pièce fut sifflée. Qui ne
se dériderait en effet au jeu si bouffon, et si naturel de
Janin.

Mais il est temps que je m'arrête si je veux tenir la promesse
que je vous ai faite en commençant d'être court.

Agréés etc.
Vendredi, 7 novembre 1834.

UNIVERSITE DE LIEGE.

Cours de droit administratif.

M. le professeur Destriveaux commencera ce
cours mardi prochain, 11 courant, à 3 heures de
relevée.

(1) Notre correspondant est ici dans l'erreur, nous croyons
que pour le moment il ne s'agit plus de la représentation
du drame de M. Noyer.
(Note de la rédaction.)

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 6 NOVEMBRE.

Naissances 3 garçons.

Décès: 1 fille, 1 homme, 2 femmes; savoir: Philippe Joseph Marie Boucqueau de Villerait, âgé de 63 ans, chanoine titulaire doyen de la cathédrale, et membre de la chambre des représentants, rue Célestine. — Anne Marie Marguerite Tort, âgée de 41 ans, faubourg Vivegnis, épouse de Nicolas Joseph Mormière. — Marie Hubertine Bernimolin, âgée de 31 ans, rue aux Remparts, épouse de Jacques Joseph Rosen.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DEPOT

DE CHAPEAUX FEUTRE IMPERMÉABLE

DE LA FABRIQUE DE

M. N. J. V. DEJAER,

Située à ANVERS longue rue Neuve, section 2, N° 1475.

M. DEJAER a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir dans la ville de Liège, un DÉPOT DE CHAPEAUX FEUTRE IMPERMÉABLE; son magasin est situé PLACE DU SPECTACLE, N° 792, CAFÉ LITTÉRAIRE, au 1^{er}. Cette mesure prise dans l'intérêt des consommateurs leur offre des avantages considérables sous le rapport des prix et de la qualité; ses produits ne le cèdent à ceux d'aucune fabrique nationale ou étrangère et les prix en sont fixés comme suit:

- 1^{re} qualité 17 francs.
- 2^e id. 15 id.
- 3^e id. 13 id.
- 4^e id. 12 id.

NB. Il y a en outre une qualité supérieure au prix de 20 fr.

AU BÉRET, RUE PONT-D'ILE, N° 830,

Mlles CHARLIER, SOEURS,

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS avec un choix complet des Nouveautés qui ont paru pour la saison; tels que chapeaux parés et de demi toilette; capottes à l'anglaise, bonnets de tulle et de blonde; coiffures, pélélines, mantilles et écharpes de vraie blonde, de blonde appliquée et de blonde brodée; écharpes de satin et de gaze; fichus, voiles de toute espèce; sacs, nœuds, colliers, petites écharpes, etc.

Elles ont également reçu un nouvel assortiment d'étoffes pour manteaux et de manteaux faits; de mérinos français unis et imprimés; Thibet anglais; mousselines laines, cachemiriennes, satins unis et brochés; gros de Naples de différentes largeurs; marcelines et barazinoffs.

Leur choix étant fait dans les magasins les plus en vogue de Paris, elles peuvent offrir les meilleurs modèles, et toutes leurs étoffes à des prix très-modérés. 936

La personne qui a ÉCHANGÉ un CHAPEAU au SPECTACLE du 26 octobre, loge n° 5 ou 6, est priée de le remettre n° 639, derrière St-Denis. 934

MARDI 25 NOVEMBRE 1834, à neuf heures du matin, la commission des hospices civils de Liège exposera en LOCATION pour mars 1835, dans la salle de ses séances, rue Féronstrée,

UNE FERME ET BIENS,

Située à JOSEZ, près HERVE, et tenue par la veuve Hubert Fassotte et fils. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

L'adjudicataire donnera caution immobilière. 991

SAURETS PLEINS nouveaux, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont.

GRANDE VENTE DE FUTAYE.

LE 12 NOVEMBRE 1834, à 10 heures précises du matin, on vendra dans le BOIS DES ARCHES d'Andennes près de Baillet, toute la FUTAYE qui existe sur 25 bonniers dudit bois. Cette futaye consiste en gros chênes, poutres vernes et beaucoup de hêtres.

Recours sur le bois.

A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE.

VENTE DE TAILLIS.

Aux BOIS dits de St-JEAN et de St-JACQUES, communes d'Ougrée et d'Angleur.

Le lundi 10 novembre à dix heures du matin, il sera vendu en hausse publique et à crédit chez Louis Philippe au bosquet Kinkempois, près Bac-en-Pot, environ 40 bonniers de taillis âgé de 18 ans, divisés en portions et croissants dans les bois dits de St-Jean et de St-Jacques.

S'adresser, pour les renseignements, aux gardes-forestiers, Dombiermont aux Sart-Tilman, Michel Quoirin à Ougrée et Morand à Kinkempois. 79

MAISON ET RENTE A VENDRE A L'ENCHÈRE.

En l'étude de M^e BERTRAND, notaire, place St. Pierre, à Liège, il sera vendu publiquement le 18 novembre, à 2 heures après-midi, savoir:

1^{er} Lot. — Une maison patrimoniale, située à Liège, rue Souverain-Pont, n° 333, occupée par M. Rosa, imprimeur.

2^e Lot. — Une rente perpétuelle de 126 francs 42 centimes, due par V^e Thibaut et ses enfants, constituée au capital du denier 25, par acte de bail à rente de 1794.

Le cahier des charges et titres de propriété sont déposés en l'étude dudit notaire. 815

Ledit jour 18 NOVEMBRE, à trois heures de relevée, on VENDRA en l'étude de M^e BERTRAND, notaire,

DEUX PETITES MAISONS,

Contigues, cotées 343 et 344, situées rue SUR MEUSE, derrière celle sus-énoncée, rue Souverain-Pont, n° 333; elles sont grevées de la rente de 126 francs 42 cent sus-désigné.

Le 13 novembre 1834, à 2 heures de relevée, le conseil communal de Haneffe fera procéder en la demeure de Jacques PREVINAIRE, audit Haneffe, à la VENTE AUX ENCHÈRES D'UN

TERRAIN COMMUNAL,

situé en lieu dit Tombeu, à HANEFFE, contenant 87 perches 50 aunes, tenant d'un côté à M. Lemaire et des autres aux chemins.

S'adresser à M. le bourgmestre et au notaire DIEUDONNÉS pour voir les conditions. 929

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long; 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y attenant avec magasins et 4 grands greniers.

S'adresser à Ste-Claire, n° 130, place Ste-Claire à Liège. 803

VENTE

Par licitation en vertu de la loi du 12 juin 1816.

Le 13 novembre 1834, à 10 heures précises du matin, à la maison du sieur Mathieu Ghyse, cabaretier à Jeneffe, il sera procédé par le ministère de M^e FRANCKEN, notaire à Villers l'Évêque, et pardevant M. le juge de paix du canton de Hollogne aux Pierres, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES et RENTES suivantes, appartenant aux héritiers et représentants Pierre François Streel et Marie Françoise Hermicourt, son épouse.

1^{er} Lot. — Une maison avec étable, jardin et prairie y attenant, contenant 30 perches 51 aunes ou 7 verges grandes, située à Haneffe, canton de Bodegnée, en lieu dit Pireux, tenant d'un côté au chemin de Donceel, du 2^{me}. au 2^{me}. lot, du 3^{me}. au ruisseau d'Yerne et du 4^{me}. à la veuve Hubert Pirotte et autres.

2^e Lot. — Une maison avec jardin et prairie y attenant, de la contenance de 30 perches 51 aunes ou 7 verges grandes, sise audit Haneffe, au même endroit, que la maison précédente, tenant d'un côté au premier lot, du 2^{me}. audit chemin, du 3^{me}. au même ruisseau et du 4^{me}. aux enfants Hubert Galand.

3^e Lot. — Une pièce de terre de 34 perches 87 aunes ou 8 verges grandes, ci devant partie de 52 perches 30 aunes ou 12 verges grandes, située à Donceel, canton de Waremme, en lieu dit Fond Malot, tenant d'un côté aux représentants Brabant, du 2^{me}. au ci devant chapitre Saint Jacques, du 3^{me}. à M. Dechestret et du 4^{me}. aux représentants Jacques Broumagne.

4^e Lot. — 1^o Une rente de 245 litrons 70 dés ou un muid, épeautre;

2^o Une autre d'un chapon;

3^o Et une autre de 2 deniers de cents ou 5 centimes.

Ces trois rentes sont dues par les représentants, Solhet de Warnant.

5^e et dernier Lot. — Une rente d'un franc 82 centimes ou un florin dix sous, Brabant Liège, due par le sieur Bourguignon de Borset.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions audit M^e FRANCKEN, notaire à Villers l'Évêque, et à M. le juge de paix de Hollogne aux Pierres. 838

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 4 francs 25 centimes, pris au bureau du Politique

PASTILLES PECTORALES AU BAUME DE TOLU. D'HAYWARD, DE LONDRES, avantageusement connues depuis longtemps par leur efficacité dans les rhumes, la toux, l'enrouement, la coqueluche et autres affections de poitrine. Prix: 2 francs la boîte, au seul dépôt pour Liège, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n° 9. 812

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN N° 45 A PARIS,

Autorisée par brevet et ordonnance du roi.

Cette pâte guérit les rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouemens et autres maladies de la poitrine. Ne contenant point d'opium, son usage n'apporte aucun trouble dans les fonctions digestives. Ce rare avantage d'être constamment efficace et de ne nuire jamais, lui a valu la préférence des médecins les plus distingués. Dernièrement encore, on vient de constater, par des expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris, la supériorité manifeste de la pâte Regnauld aîné sur tous les pectoraux connus, (voir l'instruction avec chaque boîte.)

Les dépôts sont à Liège, chez M. FROIDBISE, rue Pont-d'Isle, n° 832; à Huy, chez M. BASTIN; à Verviers, chez Mmes. BO UNY, sœurs. 863

On demande en LOCATION, pour Noël prochain, dans un quartier peu éloigné du centre de la ville, une MAISON composée de 5 ou 6 places, cuisine, cave; et un petit jardin si possible. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay. 499

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 27 oct. — Métalliques, 99 7/8 0/0. Actions de la banque 1259 0/0.

Fonds anglais du 4 nov. — Cons., 91 3/4 0/0. — belges, 99 1/2, holland., 52 5/8, Portug., 87 0/0. Esp. cortés 57 7/8.

Bourse de Paris, du 5 nov. — Rentes, 5 p. 100, 105 85 fin cour., 106 20. — Rentes, 3 p. c. 78 40, fin cour., 78 65 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 90; fin cour., 96 25. — Emprunt Guebhard, 35 1/2; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 44 7/8; fin cour., 00 0/0; 3 p. 100, 27 3/4; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 43 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Harti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 99 0/0; fin cour., 0 0/0 — Empr. romain, 97 3/4; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 5 nov. — Dette active, 52 7/16 000 Dito, 99 1/2 00. — Bill. de change, 22 15/16. — Oblig. du Syndicat, 91 7/16 00/00 — Dito, 74 3/8 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C., 102 0/0 0/0. Dito de 1828, 103 1/2 0000 — Inscrip. russes, 67 3/4 0000 — Empr. russe 1831, 98 0/0 00/0. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 15 3/8 000 000. — Oblig. mét. Autriche, 98 7/8 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 79 3/8. — Cortés, 45 0/0 00 0/0. — Dito Grec, 0 — Lot. de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 6 novembre

| Changes. | a courts jours. | à deux mois. | à 3 mois. |
|------------|-----------------|--------------|------------|
| Amsterdam. | 100 perte. | A | |
| Londres. | 12 05 0/0 | A 12 97 1/2 | A |
| Paris. | 47 3/8 | A 47 1/16 | A 46 15/16 |
| Francfort. | 36 5/16 | 36 3/16 | 36 |
| Hambourg. | 35 1/2 | A 35 5/16 | A 35 3/16 |

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 104,0/0 A. Id. diff. 44 0/0 A. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 99 0/0 A 0/0. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne, Guebb., 36 1/2 0 00 00/00 Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 Id. perp. Amst., 46 1/8 1/4 P 000 00/00. — Idem dette différée, 45 1/8 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

47 biques riz suranné, de fl., 10 3/8 à 10 1/2.
130 balles coton Géorgie, prix inconnu.
100 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.
600 canastres sucre Java, à fl. 47 ent.
250 caisses sucre Havane blond, de florins 17 3/8 à 17 1/2 entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 6 novembre.

Le brick anglais Maria, cap. Palmer, venant du Havre ch. de tabac et potasse.
La galéasse française Eugénie, c. Leras, ven. du Havre ch. de tabac et potasse.

Bourse de Bruxelles, du 6 nov. — Belgique. Dette active, 52 0/0 0. Emp. 24 mill., 98 7/8 P 0. — Hollande. Dette active, 51 1/2 0. — Espagne Guebb., 36 0/0 0. 0 l'espéculative Anvers 4 p. 100. 0. Id. Amst. 5 p. 100, 46 1/8 A. 00 0/0. Id. Paris 3 p. 100. 29 0/0 P. Cortés à Lond., 44 1/2 0. Dette diff. 45 1/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 6 nov.

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Froment vieux l'hectolitre, | 14 francs 78 cent. |
| Seigle, id. | 9 48 |

H. Lignac impr. du Journal - rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.